

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	14 ^{ème}
Nom de site	RENE COTY BIS	Numéro	7510041079
Adresse du site	1-5, Villa Soutine (47, avenue René Coty)	Hauteur	R+6 (20m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	/
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	03/01/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	03/02/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), orienté vers les azimuts 10°, 100° et 280°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres 3m en dessous des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+7 (24m) Az 10°
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100) : 10° < 5V/m - 100° < 3V/m - 280° < 5V/m 5G (3500) : 10° < 4V/m - 100° < 4V/m - 280° < 4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	2G/3G/4G/5G : 21.71m 5G: 22.56m		

Incidence visuelle

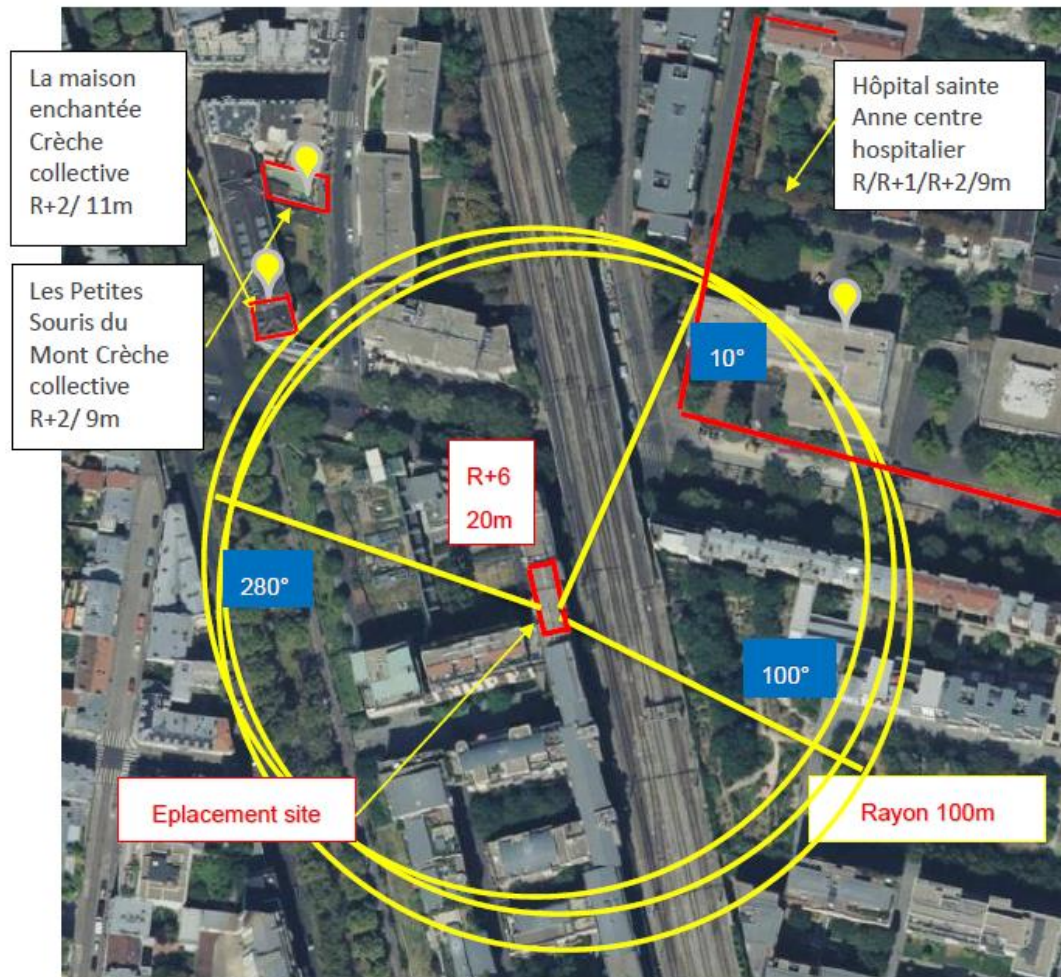
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux fixes azimuts et 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts intégrées dans de fausses cheminées.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

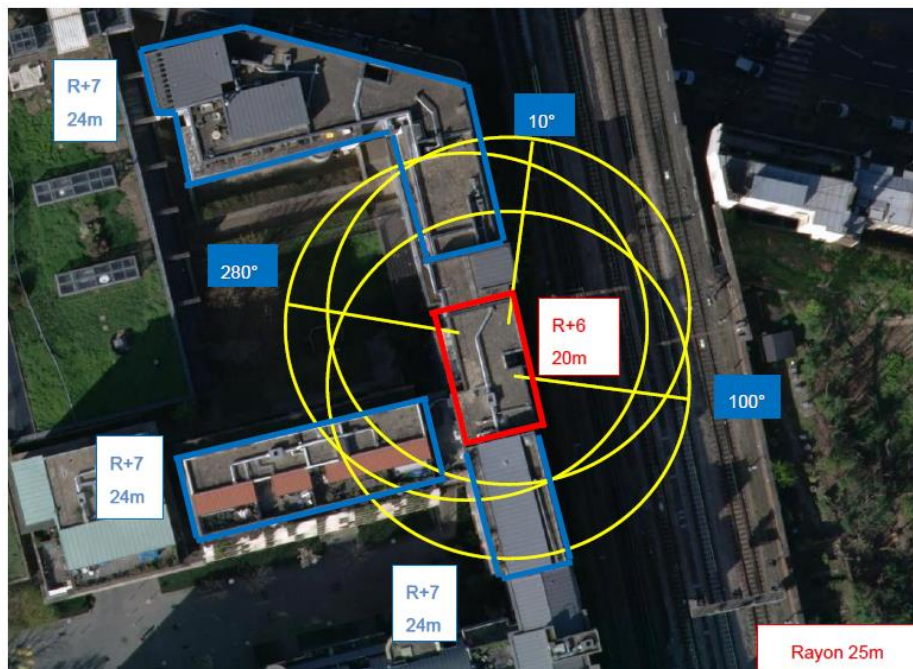
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Maison enchantée Crèche collective	39 Av. René Coty 75014	12 m	non	100m	0,31
Les Petites Souris du Mont Crèche collective	26 Rue du Saint-Gothard 75014	11m	non	115m	2,54
Hôpital sainte Anne centre hospitalier	17 Rue Broussais 75014	6m	non	100 m	2,54

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

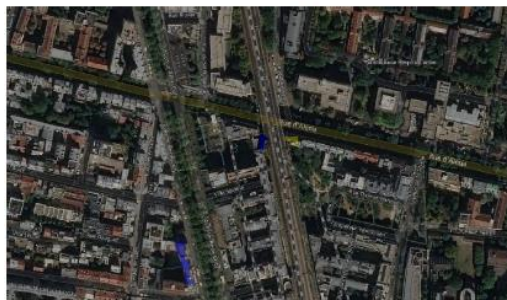
Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 10°	Azimut 100°	Azimut 280°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	28.5 m	25.5 m	23.5 m

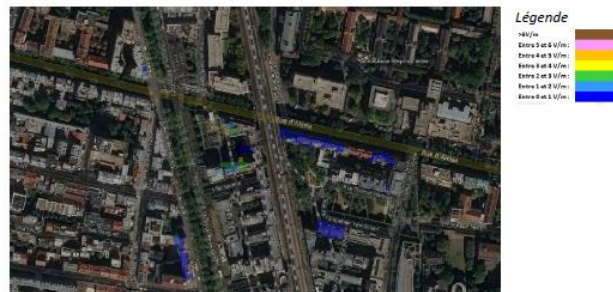
i. Azimut 10°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .



v. Azimut 280°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

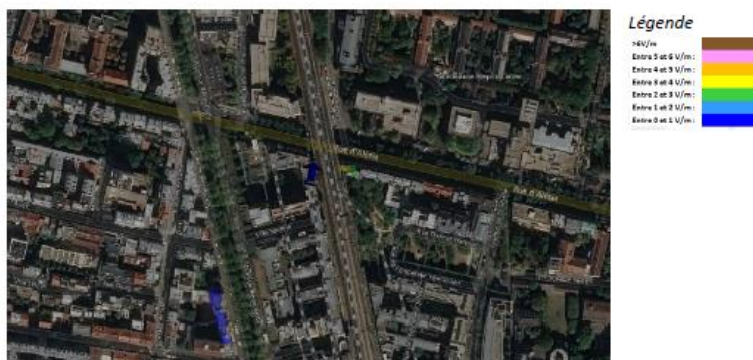
Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 10°	Azimut 100°	Azimut 280°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	28.5 m	27.5 m	23.5 m

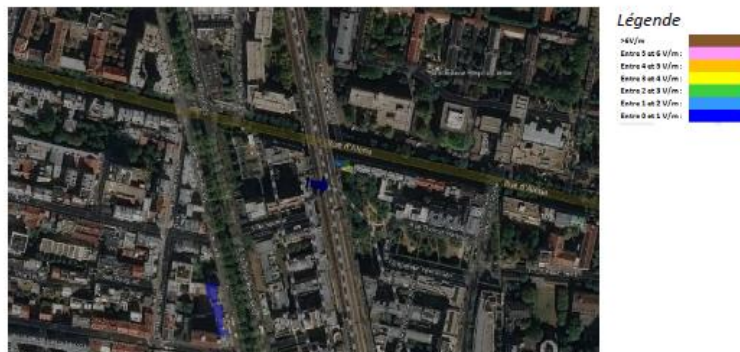
ii. Azimut 10°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .



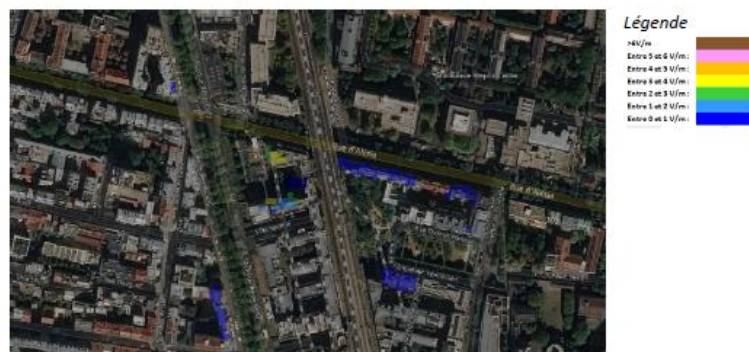
iv. Azimut 100°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 27.5 m .



vi. Azimut 280°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Prise de vue n°1 avant travaux



Prise de vue n°1 après travaux



Secteur 2 avant travaux :



Secteur 2 après travaux :



Vue des Azimuts

9.1. Secteur 0 azimut 10° :



9.2. Secteur 1 azimut 100° :



9.3. Secteur 2 azimut 280° :

